

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE747

présenté par

M. Minot, M. Kamardine, Mme Frédérique Meunier, M. Cordier, M. Hetzel, M. Taite, Mme Blin,
M. Viry, Mme Anthoine, Mme Corneloup, M. Dubois et Mme Duby-Muller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.